MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 532 16 mai 2003

SOMMAIRE

A.BL.E. Soft, S.à r.l., Linger	Sicav, Luxembourg 2	5519
Alphalux Immobilière S.A., Luxembourg 25492	Franconnection Holding S.A., Steinfort 2	5509
Argos Investment Fund, Sicav, Luxembourg 25506	Fruit Invest S.A.H., Luxembourg 2	5496
Asian Capital Holdings Fund, Luxembourg 25505	Genencor Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 2	5515
Avencor S.A., Luxembourg	General Key Holding S.A., Luxembourg 2	5529
Aviva Fund Services S.A., Luxembourg 25508	Groupe Nature et Vitalité Europe Holding S.A.,	
Banque Ippa et Associés S.A., Luxembourg 25515	Strassen	5510
Banque LBLux S.A., Luxemburg 25505	Groupe Nature et Vitalité Europe Holding S.A.,	
Banque LBLux S.A., Luxembourg 25506		5511
Bell, S.à r.l., Luxembourg	Hilaire S.A., Luxembourg 2	5535
Belval Square S.A., Luxembourg 25501	Hines Holdings Luxembourg 1, S.à r.l., Luxem-	
Berenberg Lux Invest S.A., Luxemburg-Strassen 25512		5501
Berimo S.A., Luxembourg	Hines Holdings Luxembourg 2, S.à r.l., Luxem-	
Boutique Hôtel International Holding S.A., Luxem-		5496
bourg	Hirsch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 2	5513
Boutique Hôtel International Holding S.A., Luxem-	Hurdel International S.A., Luxembourg 2	5536
bourg 25509		5512
Brixston S.A., Luxembourg	Indlux S.A., Luxembourg 2	5523
Brixston S.A., Luxembourg	Inox Atelier, S.à r.l., Differdange 2	5490
Broadhouse International S.A., Luxembourg 25520	Intertrust Dom S.A., Luxembourg 2	5510
Carl's S.A., Luxemburg	Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Lu-	
Commerzbank International S.A., Luxembourg 25503		5512
Cordwel Engineering Consultancy S.A., Luxem-	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg 2	5512
bourg	J'M Trade, S.à r.l., Luxembourg 2	5521
Cordwel Engineering Consultancy S.A., Luxem-	, ,	5520
bourg	,	5516
Curitiba Holding S.A., Luxembourg	Laboratoire des Spécialités du Docteur Ernst's	FFA3
Deloitte & Touche Fiduciaire S.A., Luxembourg 25515	, .	5503
Delta Lloyd Management Company S.A., Luxem-	Laboratoire des Spécialités du Docteur Ernst's	FF04
bourg	, .	25504 25501
Dexia Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg S.A.		.5501 .5508
bourg	, ,	
DJE Investment S.A., Luxemburg-Strassen 25514	, 3	25516
Dresdner Bank Luxembourg, Luxembourg 25513	<i>o</i> ,	25534
Epicon Best Fonds Sicav, Luxemburg-Strassen 25513	<i>o</i> ,	25534
Esce, S.à r.l., Mondercange	, ,	25495 25493
Estournel S.A., Luxembourg	, ,	.5493 !5520
European Capital Holdings, Luxembourg 25506	, ,	3520 25529
Facette S.A., Luxembourg	, ,	3529 25508
ronus de rension - Deputes au rariement Europeen,	moriey international rund, Sicay, Luxembourg	.3300

N.C.E. S.A., Bertrange	25510	Rotterdam Holding S.A., Luxembourg	25513
Negelli S.A., Luxembourg	25521	SES Astra S.A., Betzdorf	25506
Neurath S.A., Luxembourg	25529	Sisu Group S.A.H., Findel	25535
Nordea Investment Funds Company I S.A., Findel		Sisu Group S.A.H., Findel	25535
Nordea Investment Funds Company I S.A., Findel	25536	Smart Business Solutions S.A., Luxembourg	
Nordea Investment Funds Company II S.A.,		Smart Business Solutions S.A., Luxembourg	
Findel	25532	So.Par.Trans. S.A., Luxembourg	25496
Nordea Investment Funds Company II S.A.,		Sogelife S.A., Luxembourg	25507
Findel	25532	Sogelife S.A., Luxembourg	25507
Nymphe Finance S.A., Luxembourg	25521	Sunrise Medical (Luxembourg) Investments, S.à	
P.S.S. International Holding S.A., Steinfort		r.l., Luxembourg	25516
Pandette Holding S.A., Luxembourg	25514	Syndicat Général-Ré S.A., Luxembourg	25522
Privilege Portfolio Sicav, Luxembourg	25509	Syndicat Général-Ré S.A., Luxembourg	25522
Pro Fonds (Lux), Sicav, Luxemburg-Strassen		T & B Productions, S.à r.l., Steinfort	25509
Punta S.A., Luxembourg		Terold, S.à r.l., Luxembourg	25494
Punta S.A., Luxembourg	25504	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	25497
Real Cobra Invest Holding S.A., Grevenmacher	25492	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	25500
Real Cobra Invest Holding S.A., Grevenmacher	25492	Y.R.P. Promotions S.A., Hagen	25510
Real Investments S.A., Luxembourg	25495	Zeefeld S.A., Luxembourg	
Real Investments S.A., Luxembourg		_	
Rentigrupo International Holding S.A., Luxem-			
bourg	25520		
=			

BERIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 49.725.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 9 avril 2003

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Federico Franzina de sa fonction de président, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouveau président, avec effet à partir de ce jour, M. Luca Checchinato, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux staturs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019949.4/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

INOX ATELIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4650 Differdange, 116, rue Prinzenberg. R. C. Luxembourg B 69.014.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2003

Licenciement du gérant technique Monsieur Feltz François.

Pour extrait sincère et conforme

Le bureau

A. Jentges / S. Livoir / A. Gallo

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00790. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019964.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

CORDWEL ENGINEERING CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 62.163.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 2 avril 2003 que:

- Sont réélus aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg. Est réélue au poste de Commissaire aux comptes:
- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019895.4/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SMART BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 79.865.

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMART BUSINESS SOLU-TIONS S.A., ayant son siège social à Niederanven, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 79.865, constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 604 du 7 août 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 983 du 27 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kristian Groke, expert comptable et fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Ferron, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de Niederanven à Luxembourg.
- 2) Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 3) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 4) Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.
- III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant le présente assemblée.
 - IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Niederanven à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, et en conséquence modifier l'article 2 , alinéa 2 pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Absatz 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation rétroactive à partir du 31 mars 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, numéro B 69.995, avec siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra se référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Groke - M.P. Thibo - F. Ferron - J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 17CS, fol. 42, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

I.-P. Hencks.

(018220.3/216/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

SMART BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 79.865.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(018219.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2003.

ALPHALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 31.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 avril 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(019083.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

REAL COBRA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 1, route National I.

R. C. Luxembourg B 82.613.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019844.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

REAL COBRA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 1, route National I.

R. C. Luxembourg B 82.613.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

ZEEFELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 92.524.

_

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 avril 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, tenue à Luxembourg, le 28 avril 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission avec effet immédiat de Madame Delphine Béhier en qualité d'administrateur de la société et de lui accorder décharge pleine et entière pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Francesco Russo, avocat, demeurant 74, rue de Rennes à F-75006 Paris, comme nouvel administrateur avec effet immédiat pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, venant à échéance le 14 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019532.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LUX-LANGUES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 72, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 77.206.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 11 mars 2003, que les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, ont:

- 1) nommé la société anonyme PIERINVEST S.A., avec siège à L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Mario Porrovecchio, administrateur sortant, auquel il est donné décharge, sans restriction ni réserve, pour toute la durée de son mandat.
- 2) Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prend effet ce jour, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2003, vol. 327, fol. 23, case 6/3. Réf. LSO-AE00536. — Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mars 2003 au siège social

L'assemblée débute à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Piersanti, administrateur de société, demeurant à Yutz (France), 31, rue Blériot.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Meskens, comptable, demeurant à Mondercange, 25, cité Steichen.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Gundula Heyer, gérante de société, demeurant à Yutz (France), 31, rue Blériot.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

Il appert de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, sont réunies par les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale annuelle, de sorte que cette dernière peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ordre du jour:

- 1) Nomination d'un nouvel administrateur et décharge à l'administrateur sortant;
- 2) Fixation de la durée du mandat de l'administrateur nouvellement nommé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de nommer la société anonyme PIERINVEST S.A., avec siège à L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Mario Porrovecchio, administrateur sortant, auquel il est donné décharge, sans restriction ni réserve, pour toute la durée de son mandat.

Deuxième résolution

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prend effet ce jour, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2003, vol. 327, fol. 23, case 6/1. Réf. LSO-AE00535. – Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mars 2003 au siège social

N°DésignationSignaturesActions1.Monsieur Jean-Pierre Piersanti,
Administrateur-déléguéSignature32.PIERINVEST S.A.
représentée par son administrateur-délégué
Monsieur Jean-Pierre PiersantiSignature307

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2003, vol. 327, fol. 23, case 6/2. Réf. LSO-AE00538. - Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019531.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

TEROLD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 85.394.

Share purchase agreement

between:

BOBST INVESTMENT CORPORATION

Craigmuir Chambers, P.O. Box 71

Road Town, Tortola, BVI

(hereinafter referred to as «Seller»)

and

MITVEST LIMITED

Craigmuir Chambers, P.O. Box 71

Road Town, Tortola, BVI

(hereinafter referred to as «Purchaser»)

Preliminary Remarks:

- a. The Purchaser and the Seller wish to enter into a Purchase Agreement concerning the purchase of 910 shares with a par value of EUR 30.00 each of TEROLD, S.à r.l., 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
- b. The Seller is the owner of 910 shares with a par value of EUR 30.00 each of TEROLD, S.à r.l., 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
- c. The Purchaser wishes to buy 910 shares with a par value of EUR 30.00 each of TEROLD, S.à r.l., 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Therefore, on the basis of the representations, warranties and covenants and subject to the terms and conditions contained herein, the parties agree as follows:

1. Purchase and sale

The Seller sells, assigns and transfers to the Purchaser and the Purchaser purchases from the Seller 910 shares with a par value of EUR 30.00 each of TEROLD, S.à r.l., 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg as of the date of completion of this Purchase agreement (hereinafter conferred to as the Closing Date).

The certificates are deposited with QUILVEST S.A., 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

- 2. Purchase price
- 2.1 The total purchase price for the 910 shares to be sold amounts to EUR 1.00.
- 2.2 The payment must be effected by means of a banker's transfer of the aforementioned amount to the Seller's account with SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCE, Löwenstrasse, 19, CH-8001 Zurich, Switzerland, in exchange to the delivery of the shares on the closing date.
 - 3. Representation and warranties
- 3.1 The Seller confirms to be the true and lawful owner of the 910 shares to be transferred that he has full title to sell, assign and transfer said shares to the purchaser and that there are no commitments or rights in favour of third parties in connection with those shares.
 - 3.2 The Purchaser is entitled to the benefit of all rights relating to the said shares as of the Closing Date.

- 3.3 The Purchaser shall bear all costs, charges, expenses, taxes and stamp duties relating to this agreement and the transfer of the shares.
 - 4. Various
- 4.1 The unenforceability or invalidity of any section, subsection or provision of this Purchase Agreement shall not affect the enforceability or validity of the balance of this agreement.
 - 4.2 The present Purchase Agreement is construed under and ruled by the Laws of Luxembourg.
- 4.3 Two originals of this agreement shall be prepared, and each of the parties hereto shall be entitled to one such original.

Prilly/Zurich, le 12 décembre 2002.

BOBST INVESTMENT CORPORATION / MITVEST LIMITED

Signatures / Signatures

The Seller / The Purchaser

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05190. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019001.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ESCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3933 Mondercange, 14, rue Kiemel.

R. C. Luxembourg B 21.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2003.

ESCE, S.à r.l.

Signature

(019590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(019591.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

REAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.936.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019906.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

REAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 65.936.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019908.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SO.PAR.TRANS. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.296.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

SO.PAR.TRANS. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(019593.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FRUIT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.474.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

FRUIT INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(019597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

HINES HOLDINGS LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.935.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

HINES HOLDINGS LUXEMBOURG 2, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(019600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CARL'S S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1459 Luxemburg, 8, ancienne Côte d'Eich.

H. R. Luxemburg B 55.191.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. Mai 2003

- 1) Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz abzuändern und an folgende Adresse: 8, Ancienne Côte d'Eich in L-1459 Luxemburg, zu verlegen.
 - 2) Die Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars ohne Entlastung ist angenommen.

Als neue Verwaltungsratsmitglieder sind ernannt:

Frau Irina Lebedewa, geboren 27. August 1968 in St. Petersburg (Russland), ohne Anstellung, wohnhaft in Luxemburg, 8, Ancienne Côte d'Eich.

Die Gesellschaft EUROPEAN TIME MANAGEMENT, mit Sitz in Tortola (B.V.I.).

Die Gesellschaft ST THOMAS ASSET MANAGEMENT, mit Sitz in Tortola (B.V.I.).

Als neuer Kommissar ist die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., mit Sitz in Blaschette ernannt.

Ihre Mandate enden mit der Generalversammlung des Jahres 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019925.3/607/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 88.007.

In the year two thousand and three, on the fourteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Partner of WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the 'Company'), a 'société à responsabilité limitée', having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 20th of June, 2002, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 88.007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The partner, WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., a corporation incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered under the number CR-117890, present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 50 (fifty) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of USD 5,846,848 (five million eight hundred forty-six thousand eight hundred forty-eight US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 12,400 (twelve thousand four hundred US Dollars) to USD 5,859,248 (five million eight hundred fifty-nine thousand two hundred forty-eight US Dollars) by the issue of 23,576 (twenty-three thousand five hundred seventy-six) new shares with a par value of USD 248 (two hundred and forty-eight US Dollars) each subject to payment of a share premium amounting to USD 23,387,316.49 (twenty-three million three hundred eighty-seven thousand three hundred sixteen US Dollars forty-nine cents).
- 2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of 14,985 issued shares of HERBALIFE INTERNATIONAL, INC. ('HERBALIFE'), a company incorporated under the law of the State of Nevada (organizational ID number C6434-1985) having its registered office in the state of Nevada, United States of America having a par value of USD 0.01 each and representing approximately 15% of HERBALIFE issued shares, these assets being valuated at USD 29,234,164.49 (twenty-nine million two hundred thirty-four thousand one hundred sixty-four US Dollars forty-nine cents).
 - 3.- Acceptance by the managers of WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.
 - 4.- Amendment of article seven of the articles of association in order to reflect such actions.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of USD 5,846,848 (five million eight hundred forty-six thousand eight hundred forty-eight US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 12,400 (twelve hundred thousand four hundred US Dollars) to USD 5,859,248 (five million eight hundred fifty-nine thousand two hundred forty-eight US Dollars) by the issue of 23,576 (twenty-three thousand five hundred seventy-six) new shares with a par value of USD 248 (two hundred and forty-eight US Dollars) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 14,985 issued shares of HERBALIFE.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of all the new shares referred to above by WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforenamed company WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD.(the 'Subscriber'), here represented as stated above;

which declared to subscribe the 23,576 (twenty-three thousand five hundred seventy-six) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

14,985 (fourteen thousand nine hundred eighty-five) issued shares of HERBALIFE, this contribution being valued at USD 29,234,164.49 (twenty-nine million two hundred thirty-four thousand one hundred sixty-four US Dollars forty-nine cents), remunerated by the issue of 23,576 (twenty-three thousand five hundred seventy-six) new shares with a par value of USD 248 (two hundred and forty-eight US Dollars) each subject to payment of a share premium amounting to USD 23,387,316.49 (twenty-three million three hundred eighty-seven thousand three hundred sixteen US Dollars forty-nine cents).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the Articles of Association of HERBALIFE and by a share contribution agreement signed between WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD. and the Company.

Effective implementation of the contribution

WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., Subscriber in kind here represented as stated above, expressly declares that:

- (i) the shares of HERBALIFE (the 'Shares') are duly authorized, validly issued, fully paid and non-assessable;
- (ii) WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD. is the due owner of the Shares;
- (iii) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (iv) any and all necessary waivers, authorisations and all necessary formalities have been undertaken in order to allow the transfer of the Shares that have been pledged by WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD. pursuant to the terms of a credit agreement dated as of July 31, 2002 among HERBALIFE INTERNATIONAL, INC, as borrower, WH HOLDINGS (CAYMAN ISLANDS) LTD., WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., the Company, WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à.r.I and WH LUXEMBOURG CM, S.à r.I. as guarantors, the lenders party thereto, RABOBANK INTERNATIONAL, as documentation agent, GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, as syndication agent, UBS WARBURG LLC, as arranger, and UBS AG, Stamford Branch, as administrative agent, collateral agent and Issuing Bank;
- (v) HERBALIFE is duly created and validly existing under the laws of the State of Nevada, United States of America; and
- (vi) HERBALIFE is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Subscriber at the date of the Share Contribution Agreement, which could lead to such court proceedings.

Third resolution Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Christophe Thomann,
- b) Mr Fabrizio Suaria,
- c) Mr Eric Vanderkerken

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of proxies that will remain here annexed and acting in their capacity of managers of the Company.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them jointly and severally legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article seven of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Art. 7. The Company's capital is set at USD 5,859,248 (five million eight hundred fifty-nine thousand two hundred forty-eight US Dollars), represented by 23,626 (twenty-three thousand six hundred twenty-six) shares with a par value of USD 248 (two hundred and forty-eight US Dollars) each."

Cost

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about [] euros.

Retainer

Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée WH LUXEM-BOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 88.007, constituée suivant acte reçu le 20 juin 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé, WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., une société constituée suivant le droit des lles Cayman (numéro du registre de commerce CR-117890), ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 50 (cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 5.846.848 (cinq millions huit cent quarante-six mille huit cent quarante-huit Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 12.400 (douze mille quatre cents Dollars américains) à USD 5.859.248 (cinq millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent quarante-huit Dollars américains) par l'émission de 23.576 vingt-trois mille cinq cent soixante-seize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 248 (deux cent quarante-huit Dollars américains) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 23.387.316,49 (vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent seize Dollars américains et quarante-neufs cents).
- 2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en 15% du capital souscrit de HERBALIFE INTERNATIONAL, INC. («HERBALIFE»), une société constituée suivant le droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
 - 3.- Acceptation par les gérants de WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.
 - 4.- Modification subséquente de l'article sept des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de USD 5.846.848 (cinq millions huit cent quarante-six mille huit cent quarante-huit Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 12.400 (douze mille quatre cents Dollars américains) à USD 5.859.248 (cinq millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent quarante-huit Dollars américains) par l'émission de 23.576 (vingt-trois mille cinq cent soixante-seize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 248 (deux cent quarante-huit Dollars américains) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 23.387.316,49 (vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent seize Dollars américains et quarante-neufs cents).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont il est question ci-avant par WH INTERME-DIATE HOLDINGS LTD.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD. (le «Souscripteur»), ici représentée comme mentionné ci-dessus;

laquelle a déclaré souscrire les 23.576 (vingt-trois mille cinq cent soixante-seize) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

14.985 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 248 (deux cent quarante-huit Dollars américains) chacune, de HERBALIFE, une société constituée suivant le droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique, cet apport étant rémunéré par l'émission de 23.576 (vingt-trois mille cinq cent soixante-seize) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 248 (deux cent quarante-huit Dollars américains) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à USD 23.387.316,49 (vingt-trois millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent seize Dollars américains et quarante-neufs cents).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des statuts de HERBALIFE et d'un contrat d'apport de parts sociales signé par WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD. et la Société.

Exécution réelle de la contribution

WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., Souscripteur en nature, ici représentée comme mentionnée ci-dessus, explicitement déclare que:

- (i) les parts sociales de HERBALIFE (les «Parts») sont entièrement libérées;
- (ii) le Souscripteur est le propriétaire des Parts;
- (iii) les Parts ne font pas l'objet de conflits ou de réclamations;

- (iv) Toutes renonciations de droit, autorisations et toutes les formalités nécessaires ont été effectués afin de permettre le transfert des Parts qui ont été nanties par la WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD. selon les termes du Contrat de Crédit daté du 31 juillet 2002 conclu entre HERBALIFE INTERNATIONAL, INC. en qualité d'emprunteur, WH HOLDINGS (CAYMAN ISLANDS) LTD., WH INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., la Société, WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l. et WH LUXEMBOURG CM, S.à r.l. en qualité de garants, RABOBANK INTERNATIONAL en qualité de agent de documentation, GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION en qualité d'agent du syndicat, UBS WARBURG LLC en tant qu'arrangeur, et UBS AG, Stamford Branch en tant qu'agent administratif, agent collatéral (le «Contrat de Crédit»), et selon le U.S. Security Agreement;
- (v) HERBALIFE est une société dûment constituée et existante suivant le droit de l'Etat du Nevada, Etats-Unis d'Amérique:
- (vi) HERBALIFE n'est pas impliquée dans des poursuites judiciaires pour faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actifs aux créanciers, et il n'existe aucun fait ou circonstances connus par l'apporteur à cette date qui pourraient mener à de telles poursuites judiciaires;

Troisième résolution Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) M. Christophe Thomann,
- b) M. Fabrizio Suaria,
- c) M. Eric Vanderkerken.

ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les trois marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à USD 5.859.248 (cinq millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent quarante-huit Dollars américains), divisé en 23.626 vingt-trois mille six cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de USD 248 (deux cent quarante-huit Dollars américains) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois cent mille euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 137S, fol. 83, case 10. – Reçu 276.393,72 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 février 2003.

(019958.3/211/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 88.007.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(019959.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

HINES HOLDINGS LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

HINES HOLDINGS LUXEMBOURG 1, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(019602.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LAMBDALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 33.697.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 avril 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

(019085.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

BELVAL SQUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois. R. C. Luxembourg B 93.026.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- MIRACEMA S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames,

ici représentée par Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, suivant procuration ci-jointe, agissant en sa qualité d'administrateur et sur base de l'article 5 des statuts;

2.- DALCO S.A., avec siège social à L-1218 Luxembourg, 2, rue des Gaulois,

ici représentée par Pasquale Corcelli, promoteur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateurdélégué et sur base de l'article 7 des statuts.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BELVAL SQUARE S.A.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion et la gestion immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de deux cent cinquante (250,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.
- Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- MIRACEMA S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, trois cents actions3002.- DALCO S.A., avec siège social à L-1218 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, sept cents actions700Total: mille actions1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de deux cent cinquante mille (250.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille (4.000,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1. Pasquale Corcelli, promoteur, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets;
- 2. Nico Lanter, promoteur, né à Luxembourg le 31 janvier 1949, demeurant à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston
- 3. Armand Distave, conseil économique et fiscal, né à Luxembourg, le 31 janvier 1940, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, P. Corcelli, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2003, vol. 875, fol. 96, case 3. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 avril 2003.

F. Molitor.

(019182.3/223/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 8.495.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(019611.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.

R. C. Luxembourg B 6.011.

Constituée sous la dénomination de DROGUERIE MODERNE NICOLAS GOEDERT, MADAME GOEDERT-ESCH-BOUR & ENFANTS SUCC. suivant acte sous seing privé du 7 juin 1960, publié au Mémorial C n° 45 du 9 juillet 1960, transformée en une société à responsabilité limitée avec la dénomination ETABLISSEMENTS NIC. GOE-DERT suivant acte sous seing privé du 25 décembre 1965, publié au Mémorial C n° 15 du 15 février 1966, modifiée suivant acte sous seing privé du 17 août 1969, publié au Mémorial C n° 201 du 25 novembre 1969, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 février 1972, publié au Mémorial C n° 84 du 14 juin 1972, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 30 décembre 1975, acte publié au Mémorial C n° 72 du 9 avril 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 avril 1977, acte publié au Mémorial C n° 213 du 29 septembre 1977, modifiée avec changement de la dénomination en LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S, S.à r.l., par-devant Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mai 1983, acte publié au Mémorial C n° 199 du 6 août 1983, transformée en une société anonyme avec la dénomination LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR ERNST'S S.A., par-devant le même notaire en date du 22 janvier 1985, acte publié au Mémorial C n° 65 du 5 mars 1985, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 117 du 1er avril 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 janvier 1993, acte publié au mémorial C n° 215 du 12 mai 1993, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 584 du 8 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(020202.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.

R. C. Luxembourg B 6.011.

Constituée sous la dénomination de DROGUERIE MODERNE NICOLAS GOEDERT, MADAME GOEDERT-ESCH-BOUR & ENFANTS SUCC. suivant acte sous seing privé du 7 juin 1960, publié au Mémorial C n° 45 du 9 juillet 1960, transformée en une société à responsabilité limitée avec la dénomination ETABLISSEMENTS NIC. GOEDERT suivant acte sous seing privé du 25 décembre 1965, publié au Mémorial C n° 15 du 15 février 1966, modifiée suivant acte sous seing privé du 17 août 1969, publié au Mémorial C n° 201 du 25 novembre 1969, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 février 1972, publié au Mémorial C n° 84 du 14 juin 1972, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Ettelbruck, en date du 30 décembre 1975, acte publié au Mémorial C n° 72 du 9 avril 1976, modifiée pardevant le même notaire en date du 5 avril 1977, acte publié au Mémorial C n° 213 du 29 septembre 1977, modifiée avec changement de la dénomination en LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S, S.à r.l. par-devant Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 mai 1983, acte publié au Mémorial C n° 199 du 6 août 1983, transformée en une société anonyme avec la dénomination LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DR ERNST'S S.A., par-devant le même notaire en date du 22 janvier 1985, acte publié au Mémorial C n° 65 du 5 mars 1985, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 117 du 1er avril 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 janvier 1993, acte publié au mémorial C n° 215 du 12 mai 1993, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, acte publié au Mémorial C n $^{\circ}$ 584 du 8 décembre 1993.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour LABORATOIRE DES SPECIALITES DU DOCTEUR ERNST'S S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(020200.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

PUNTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 11.241.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

PUNTA S.A.

Signatures

Administrateurs

(020055.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

PUNTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 11.241.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

PUNTA S.A.

Signatures

Administrateurs

(020054.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

FACETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.272.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FACETTE S.A. qui s'est tenue en date du 9 avril 2003 au siège social que:

Il résulte d'une lettre adressée au Conseil d'Administration, que Monsieur Armand Haas démissionne de son poste d'Administrateur de notre société avec effet au 14 avril 2003.

La question de la décharge à accorder à Monsieur Armand Haas, pour l'exercice de son mandat, sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019621.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.100.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

V. Jean / L. Schroeder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(019740.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BANQUE LBLux, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 11.035.

Auszug aus dem Protokoll über die Ordentliche Generalversammlung vom 21. März 2003

- 1. Die Generalversammlung nimmt die von den Wirtschaftsprüfungsgesellschaften KPMG AUDIT und PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. geprüfte Bilanz mit Gewinn- und Verlustrechnung, Lagebericht und Anhang per 31. Dezember 2002 an und stellt sie fest.
- 2. Die Generalversammlung genehmigt die Ausschüttung einer Vorabdividende in Höhe von EUR 32.000.000,- an die Aktionäre aus dem Ergebnis des Geschäftsjahres 2002 in Höhe von EUR 43.500.000,- und beschließt, den verbleibenden Gewinn von EUR 11.500.000,- in die freien Rücklagen einzustellen.
 - 3. Die Generalversammlung erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung für das Geschäftsjahr 2002.

Der Verwaltungsrat setzt sich folgt zusammen:

Herr Dr. Peter Kahn, D-80333 München, Vorsitzender

stv. Vorsitzender des Vorstandes der BAYERISCHEN LANDESBANK, München

Herr Dr. Günther Merl, D-61440 Oberursel, stv. Vorsitzender

Mitglied des Vorstandes der LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN GIROZENTRALE, Frankfurt am Main/Erfurt

Herr Dr. Rudolf Hanisch, D-80801 München,

Mitglied des Vorstandes der BAYERISCHE LANDESBANK, München

Herr Werner Strohmayr; D-86391 Stadtbergen

Mitglied des Vorstandes der BAYERISCHE LANDESBANK, München

Herr Dieter Burgmer, D-81479 München

stv. Mitglied des Vorstandes der BAYERISCHE LANDESBANK, München

Herr Dr. Siegfried Naser, D-80335 München

Geschäftsführender Präsident des SPARKASSENVERBANDES BAYERN, München

Herr Gregor Böhmer; D-68163 Mannheim

Geschäftsführender Präsident des SPARKASSENVERBANDES HESSEN-THÜRINGEN

Herr Hans Zehetmair, D-85435 Erding

Staatsminister für Wissenschaft, Forschung und Kunst des Landes Bayern

Herr Henri Stoffel; L-5964 Fentange

Administrateur-Directeur, BANQUE LBLUX S.A., Luxemburg

Herr Alex Meyer, L-5960 Itzig

Administrateur-Directeur, BANQUE LBLux S.A., Luxemburg

Luxemburg, den 29. April 2003.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

H. Stoffel / B-D. Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller Juridique

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00489. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019707.2/00489/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BANQUE LBLux, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 11.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

BANQUE LBLux S.A.

H. Stoffel / B-D. Bützow

Administrateur-Directeur / Conseiller Juridique

(019703.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 66.204.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

V. Jean / L. Schroeder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(019741.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

ARGOS INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.102.

Le Rapport Annuel Révisé pour la période du 25 février 2002 au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

V. Jean / C. Bouillon

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(019742.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SES ASTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 2 mai 2003.

R. Bausch

Le Président du Conseil d'Administration

(019810.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SOGELIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.612.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

E. Renneboog

Administrateur-Délégué

(019855.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SOGELIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.612.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 avril 2003

- L'assemblée prend acte de l'arrivée à échéance du mandat de la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (anc. ARTHUR ANDERSEN) 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et décide de ne pas la renouveler dans ses fonctions de réviseur des comptes.
- L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapprochement des cabinets ERNST & YOUNG et ANDERSEN, décide de nommer aux fonctions de réviseur des comptes la société ERNST & YOUNG S.A. 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, pour une nouvelle durée d'un an qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Par conséquent, SOGELIFE S.A. se compose dorénavant de:

Conseil d'administration

M. Alain Minette de Saint Martin
Mme Martine Lassegues
M. Bernard David
M. Pierre Mathe
M. Albert Bocle
Président
Administrateur
Administrateur
Administrateur
Administrateur

SOGECAP S.A.

représentée par M. Philippe Perret Administrateur

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

représentée par M. Albert Le Dirac'h Administrateur M. Philippe Jan Administrateur

M. Edwin Renneboog Administrateur-Délégué

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG S.A.

6, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

E. Renneboog

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019858.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

DELTA LLOYD MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 74.178.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

MORLEY INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.614.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019790.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

AVIVA FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.708.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CURITIBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 65.279.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

LEGATO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 74.897.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019807.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 33.735.810,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 66.801.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 20 mars 2003, 5 ^ G S.p.A. ayant son siège social à Corso Zanardelli 32, I-25121 Brescia a cédé 22.343 parts de Classe A d'une valeur nominale de 30,- euros chacune à G.P.P. INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

A. Schmitt

Président du Conseil de Gérance

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019897.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid. R. C. Luxembourg B 56.861.

-

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019808.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

FRANCONNECTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 56.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019809.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PRIVILEGE PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1013 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019813.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

T & B PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 69.115.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019814.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

BOUTIQUE HOTEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 72.762.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(019970.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BOUTIQUE HOTEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 72.762.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(019969.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Y.R.P. PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, rue Principale. R. C. Luxembourg B 70.994.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(019815.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

N.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 71.675.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

(019817.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

INTERTRUST DOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 81.106.

Avec effet au 31 janvier 2003, le siège de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Pour INTERTRUST DOM S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019823.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A.H.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 29.785.

L'an deux mille trois, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A.H., R. C. B N° 29.785, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 111 du 25 avril 1989.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de la dénomination sociale en GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
 - 2. Transfert du siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
 - 3. Modification subséquente du 1er alinéa de l'article 2 des statuts et du 1er alinéa de l'article 15 des statuts.

- 4. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 30.986,69 divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
 - 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
 - Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE HOLDING S.A. En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est transféré à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts et le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 2, alinéa 1er. Le siège social est établi à Strassen.»

«Art. 15, alinéa 1er. L'assemblée générale annuelle se réunit à Strassen à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 du mois de mai à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Cinquième résolution

La démission du commissaire aux comptes Monsieur Fouad Ghozali, économiste, né le 10 juin 1945, à Maghnia, Algérie, demeurant à L-8253 Mamer, 21, rue des Merisiers est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

VAN CAUTER, S.à r.l., R. C. B Numéro 52.610, avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Ghozali, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, vol. 17CS, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(020437.3/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A.H.).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.785.

Statuts coordonnés suivant l'acte nº 472 du 28 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(020441.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 19.979.

Avec effet au 31 janvier 2003, le siège de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Pour INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019824.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.800.

Avec effet au 31 janvier 2003, le siège de la société a été transféré au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

Pour INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

C. Smith

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019825.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

L'IMPRIMERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.

R. C. Luxembourg B 45.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2003

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Marie Kerschen, Maître-Imprimeur, demeurant à L-5884 Howald, 304 A, route de Thionville, en tant qu'administrateur-délégué de la société et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

A partir de ce jour, Monsieur Jean-Marie Kerschen n'a plus aucun pouvoir de signature pour engager la société.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour L'IMPRIMERIE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019829.3/680/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BERENBERG LUX INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 73.663.

Die BERENBERG LUX INVEST S.A. informiert über den Rücktritt von Herrn Reinhard Blunck aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft mit Wirkung vom 18. März 2003. Seine Aufgaben wird ab diesem Zeitpunkt Herr Uwe Schwe-

dewsky übernehmen.

Zwecks Umschreibung im Handelsregister von Luxemburg und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, im März 2003.

Für die BERENBERG LUX INVEST S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019870.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 21, rue Emile Mayrisch.

R. C. Luxembourg B 13.812.

Le bilan au 13 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(019840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

DRESDNER BANK LUXEMBOURG.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 7.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019852.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

EPICON BEST FONDS, Sicav, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 79.335.

Die Bilanz zum 30. September 2002 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden einregistriert in Luxemburg am 30. April 2003, réf. LSO-AD06246 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 7. Mai 2003 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung

Die ordentlichen Generalversammlung vom 20. Februar 2003 der EPICON BEST FONDS, Sicav hat folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1. Die Bilanz zum 30. September 2002 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden genehmigt und beim Handelsregister hinterlegt.
- 2. Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wurde für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 30. September 2002 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.
 - 3. Es wurde beschlossen, folgende Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen:

Herr Gernot Schmidt, EPICON VERMÖGENSVERWALTUNG AG

Herr Michael Richter, EPICON VERMÖGENSVERWALTUNG AG

Herr Claude Niedner, Rechtsanwalt

Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt

- 4. Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 30. September 2003 abstimmen wird.
- 5. Zum Wirtschaftsprüfer wurde PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt bzw. wiedergewählt.

Luxemburg, den 20. Februar 2003.

Für EPICON BEST FONDS, Sicav

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

A. Rau / S. Kettern

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019863.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

ROTTERDAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.858.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019909.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

PRO FONDS (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 45.890.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2001 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2002 wurden einregistriert in Luxemburg am 28. April 2003 unter réf. LSO-AD05419 und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 7. Mai 2003 hinterlegt.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 28. März 2003 stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

THOMAS LINK, MAERKI BAUMANN & CO. AG, Zürich

Dr. Victor Dobàl., PMG FONDS MANAGEMENT AG, Zürich

Marcel Ernzer, Luxemburg

Hans-Peter Glauser, MAERKI BAUMANN & CO. AG, Zürich

als Verwaltungsratsmitgliedern wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2002 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wiedergewählt.

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, folgende Ausschüttung der ordentlichen Erträge vorzunehmen:

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. April 2003.

Für PRO FONDS (LUX)

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019866.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

DJE INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 90.412.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 29. Januar 2003

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, Herrn Stefan Schneider und Herrn Thorsten Schrieber, beide Mitglied des Verwaltungsrates der DJE INVESTMENT S.A., zu geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.

Für DJE INVESTMENT S.A.

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

A. Rau / S. Kettern

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé):D. Hartmann.

(019873.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

PANDETTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 76.428.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration constate la libération intégrale du capital social (soit € 50.000,-) par la transformation partielle de la créance des actionnaires à l'égard de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019879.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BANQUE IPPA ET ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.275.

Les comptes annuels de la société anonyme BANQUE IPPA ET ASSOCIES, au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(019875.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme, (anc. FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.904.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2003 que:

- Le nombre des administrateurs a été porté de quatre à cinq.
- Monsieur Philippe Bruneton, Ingénieur demeurant à Olm (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé administrateur pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019881.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

GENENCOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 71.008.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 3 juin 2002, du rapport des Gérants de la société GENENCOR LUXEMBOURG, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2001:

Jasper H. Stek

Philippe Lavielle

Stuart Melton

Andy Ashworth

2) Election des nouveaux Gérants:

Jasper H. Stek

Philippe Lavielle

Stuart Melton

Andy Ashworth

Election du nouveau fondé de pouvoir:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- 3) Les mandats du Gérant et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.
 - 4) La perte qui s'élève à EUR 13.172.433,05 est reportée.
- 5) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENENCOR LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019884.3/683/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.647.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / V. Hamelink

Administrateur-délégué / Directeur

(019886.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

LINX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 90.235.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 avril 2003 que:

1. Le siège social de la société est transféré avec effet au 1er mai 2003

du 1, rue Jean-Pierre Brasseur - L-1258 Luxembourg

au 2A, rue des Capucins - L-1313 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019893.3/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

KASEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.940.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019911.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.216.

Il résulte de deux lettres de démission datant du 1er mai 2003 que les deux gérants suivants ont démissionnés du conseil de gérance avec effet au 1er mai 2003:

- Monsieur Mathew Lewin, Conseiller en fiscalité, né le 22 novembre 1969, demeurant à Wrekin View Cottage, Withington, Shrewsbury, Shropshire, SY4 4QE, United Kingdom;
 - Monsieur François Pfister, Avocat, né le 25 octobre 1961, demeurant au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Le Conseil de gérance se compose dès lors de la manière suivante:
 - Monsieur Sam Sinasohn, comptable, demeurant à 4976 Concannon Court, San Diego, California, CA 92130, USA;
 - Monsieur Steven Jaye, administrateur, ayant sa résidence à 6611, Muirlands, La Jolla, California, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019963.3/1035/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRIXSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 78.352.

L'an deux mille trois, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BRIXSTON S.A., R. C. Numéro B 78.352 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 273 du 17 avril 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux (2) actions d'une valeur nominale de seize mille euros (EUR 16.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Ratification de la décision d'échanger les deux (2) actions représentative du capital social de la société, d'une valeur nominale de seize mille euros (EUR 16.000,-) chacune, contre trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, prise par le conseil d'administration de la société suivant décision du 3 janvier 2003 et conformément aux pouvoirs lui conférer par l'article 3 des statuts.
 - 2. Création de deux catégories d'administrateurs et refonte subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3. Modification des pouvoirs de signature pour engager la société et refonte subséquente de l'article 6 alinéa 9 des
- 4. Nomination d'un administrateur supplémentaire et affectation de l'ensemble des administrateurs à leur catégorie respective avec pouvoir de signature correspondant.
- 5. Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-), avec émission correspondante de douze mille huit cents (12.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, assortie d'une prime d'émission par action nouvellement émise de trois cent deux euros cinquante centimes (EUR 302,5).
 - 6. Souscription et libération par un apport en nature.
 - 7. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1er des statuts.
 - 8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décident de ratifier la décision d'échange des deux (2) actions représentative du capital social de la société, d'une valeur nominale de seize mille euros (EUR 16.000,-) chacune, contre trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, prise par le conseil d'administration de la société suivant décision du 3 janvier 2003 et conformément aux pouvoirs lui conférer par l'article 3 des statuts.

Deuxième résolution

Les administrateurs seront désormais de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Subséquemment, l'article 5 des statuts est refondu pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

Troisième résolution

Désormais, la société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs à l'exception des décisions suivantes pour lesquelles la société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B:

- Décision d'acquérir ou de céder des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces.
- Décision d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.
- Décision d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.

- Décision de mettre en gage ou dresser des hypothèques sur des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces ou sur des immeubles, et plus généralement l'octroi de garanties et/ou fidéjussion.

En conséquence, l'article 6 alinéa 9 est modifié de telle manière qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. 9ème alinéa. Pouvoir des administrateurs pour engager la société:

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs à l'exception des décisions suivantes pour lesquelles la société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B:

- Décision d'acquérir ou de céder des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces.
- Décision d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.
- Décision d'augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé.
- Décision de mettre en gage ou dresser des hypothèques sur des parts ou des actions détenues dans des sociétés tierces ou sur des immeubles, et plus généralement l'octroi de garanties et/ou fidéjussion.»

Quatrième résolution

Il est procédé à la nomination de Monsieur Luigi Francesconi, commercialista, né à Ravenna, Italie, le 1^{er} février 1960, résident Via Salare 34, Ravenna, Italie, en tant qu'administrateur de la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2004.

Les administrateurs déjà en place:

- a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trêves Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant.

Cinquième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-), avec émission correspondante de douze mille huit cents (12.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, assortie d'une prime d'émission par action nouvellement émise de trois cent deux euros cinquante centimes (EUR 302,5).

Cette augmentation a été intégralement souscrite par:

- Monsieur Ettore Botti, citoyen italien, résident à Bagnocavallo (RA), Via Ricasso 11, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Ravenna, le 23 janvier 2003, à hauteur de douze mille six cent soixante-douze (12.672) actions, chaque action étant assortie d'une prime d'émission de trois cent deux euros cinquante centimes (EUR 302,5).
- Monsieur Marco Botti, citoyen italien, résident à Bagnocavallo (RA), Via Ricasso 11, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Ravenna, le 23 janvier 2003, à hauteur de cent vingthuit (128) actions, chaque action étant assortie d'une prime d'émission de trois cent deux euros cinquante centimes (EUR 302,5).

Les dites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Les douze mille huit cents (12.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ainsi que la prime d'émission d'un montant global de trois millions huit cent soixante-douze mille euros (EUR 3.872.000,-), ont été intégralement libérées par les souscripteurs préqualifés, chacun au prorata de leur souscription, par un apport en nature consistant en 100% des titres représentant l'intégralité du capital social de la société CALZATURIFICIO MARCO BOTTI SRL ayant son siège social en Italie au 2, Via Cattaneo Carlo, 48012 Bagnocavallo (RA), Italie, d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) conformément à un «atto di conferimento», tenu en date du 13 mars 2003 par-devant Maître Eroldo Scarano, notaire de résidence à Ravenna, Italie.

Une copie certifiée conforme de l'atto di conferimento sera annexée au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 2 avril 2003 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des titres ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et en considérant la prime d'émission, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précédent, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1**er **alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) divisé en seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Droit d'apport - Requête en exonération

L'apport en nature consiste en des parts d'associés d'une société de capitaux de droit italien ayant son siège social sur le territoire d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Les dites parts représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social antérieurement émis de la société de capitaux préqualifiée, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 septembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 12.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 138S, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

J. Elvinger.

(019954.3/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BRIXSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 78.352.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (019957.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 46.910.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 décembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

Monsieur Joan Colom i Naval, né à Barcelone (Espagne) le 7 mai 1945, député au Parlement Européen, demeurant à Carrer Nicaragua 75-77, E-08029 Barcelone (Espagne), a été coopté en tant qu'administrateur de la SICAV en remplacement de Monsieur Luis Marinho.

Son élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Richard Balfe a été nommé président du Conseil d'Administration et Astrid Lulling a été nommée vice-président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Avocats

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019902.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

ESTOURNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.687.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019913.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

BROADHOUSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.620.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019914.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

MCD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 62.893.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019915.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

JOLY BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.176.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019916.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

RENTIGRUPO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 40.887.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2003

Suite à la révocation des administrateurs Madame Sophie Zeimet et Monsieur Philippe Gisiger, Madame Christiane Lamy, demeurant à B-4800 Verviers, 3, rue des Peupliers et Monsieur Jean Vandeworde, demeurant à L-8363 Greisch, 19, rue de Tuntange, ont été nommés administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2009.

Suite à la démission de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE (FISOGEST) S.A., la société ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES (en abrégé ATTC S.A.), établie à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a été nommée commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'A.G.O. annuelle de 2009.

Le siège de la société RENTIGRUPO INTERNATIONAL HOLDING S.A. a été transféré au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, à compter du 18 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019973.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

CORDWEL ENGINEERING CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 62.163.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019918.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NEGELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 89.848.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019920.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

J'M TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, LSO-AE00275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019922.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NYMPHE FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 77.784.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme NYMPHE FINANCE S.A., (en liquidation) établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. B N°77.784, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2000, encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°127 du 20 février 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2001, encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°97 du 18 janvier 2002.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Alexandre Galliche, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Augier, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, représentant la totalité du capital social de soixante deux mille (62.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Décharge au conseil d'administation et au commissaire aux comptes de la société.
- 4.- Clôture de la liquidation.

5.- Décision de conservation à Luxembourg des livres et documents de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du commissaire-vérificateur soumis à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur SEALED-TOP LIMITED, et au commissaire-vérificateur CONFIDENTIA FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2420, 11, avenue Emile Reuter, Luxembourg,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Galliche, R. Thill, M. Augier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(020435.3/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

SYNDICAT GENERAL-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.245.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 18 avril 2003

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société SYNDICAT GENERAL-Ré S.A., qui s'est tenue au Siège Social, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, le vendredi 18 avril 2003 a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée décide de confirmer les mandats d'administrateurs de:
- M. Jean-Pierre Dupret
- M. Paul Beghin
- M. Claude Weber.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2004 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003.

2. L'Assemblée nomme MAZARS & GUERARD comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019938.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SYNDICAT GENERAL-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 42.245.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

INDLUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 93.148.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Anoop Singh Bahra, manager, residing in 23, Hillwood Common Road, Sutton Coldfield, Birmingham,
- 2.- Mr Vasu V. Amin, manager, residing in 164 Pothaq Straat, B-2018 Antwerpen.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1

Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of INDLUX S.A.

Art. 2

The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3

The company is established for an unlimited period.

Art. 4

The purpose for which the company is formed is the import and export of:

- electronic material (television, phone, fax and computer)
- wood
- metal scrap
- food products
- all type of household goods

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5

The subscribed capital of the company is fixed at thirty-five thousand euro (35,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and fifty euro (350.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of share-holders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6

The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7

The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9

The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors, one of these signatures being the signature of the delegate of the board, or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13

The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14

The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law

Art. 15

The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of May of each year at 11.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16

The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17

Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of profits

Art. 18

The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19

At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20

The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21

The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

1 Mr Anoop Singh Bahra, previously named, fifty-one shares	51
2 Mr Vasu V. Amin, previously named, forty-nine shares	49
Total: one hundred shares	100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-five thousand euros (35,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2007:

- 1.- Mr Anoop Singh Bahra, manager, residing in 23, Hillwood Common Road, Sutton Coldfield, Birmingham,
- 2.- Mr Vasu V. Amin, manager, residing in 164 Pothaq Straat, B-2018 Antwerpen.
- 3.- Mr Emmanuel Agneessens, director, residing in 38, rue de la Limite, B-1970 Wezembeeck-Oppem.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2007:

The company HRT REVISION S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1258 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Anoop Singh Bahra, dirigeant de société, demeurant au 23, Hillwood Common Road, Sutton Coldfield, Birmingham,
 - 2.- Monsieur Vasu V. Amin, dirigeant de société, demeurant au 164 Pothaq Straat, B-2018 Anvers.

Lesquelles personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er

Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDLUX S.A.

Art. 2

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4

La société a pour objet l'importation et l'exportation de:

- matériel électronique (téléviseur, téléphone, fax et ordinateur),
- bois
- ferraille
- produits alimentaires
- tous types d'articles de ménage.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art 5

Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (350,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11

Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué du conseil ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14

L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1 Monsieur Anoop Singh Bahra, prénommé, cinquante et une actions	51
2 Monsieur Vasu V. Amin, prénommé, quarante-neuf actions	49
Total: cont actions	100

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

- 1.- Monsieur Anoop Singh Bahra, dirigeant de société, demeurant au 23, Hillwood Common Road, Sutton Coldfield, Birmingham.
 - 2.- Monsieur Vasu V. Amin, dirigeant de société, demeurant au 164 Pothaq Straat, B-2018 Anvers.
- 3.- Monsieur Emmanuel Agneessens, administrateur de sociétés, demeurant au 38, rue de la Limite, B-1970 Wezembeeck-Oppem.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

La société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: A. S. Bahra, V. V. Amin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2003, vol. 875, fol. 89, case 4. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Belvaux, le 23 avril 2003. J.-J. Wagner

(020549.3/239/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

AVENCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 73.984.

En date du 7 avril 2003, Corinne Parmentier a démissionné en sa qualité d'administrateur délégué avec effet immédiat de la société AVENCOR S.A. R.C. Luxembourg B 73.984, avec siège social au 105, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2003.

C. Parmentier.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019926.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NEURATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 60.202.

En date du 7 avril 2003, M^{me} Parmentier a démissionné en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société NEURATH S.A., R.C. Luxembourg B 60.202, avec siège social au 105, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2003.

C. Parmentier.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019927.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

GENERAL KEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 91.997.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le lundi 5 mai 2003, Madame Catherine Thérèse Simone Crampon, épouse Vives a été démise de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Le nombre des administrateurs de la société a été réduit à 4 et les administrateurs en charge ont été confirmés dans leur mandat.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019928.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

MELBOURNE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 93.146.

STATUTS

L'an deux mille trois, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société INNOTECNIS EUROPE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 446A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 46.447);

ici représentée par:

- a) Monsieur Jeannot Philipp, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg;
- b) Madame Marie-France Pastore, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

les deux agissant en leurs qualités d'administrateur de la prédite société avec pouvoir de l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- La société BATICO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 147, rue Cents, L-1319 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 87.981);

ici représentée par:

Monsieur Jeannot Philipp, préqualifié,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 28 avril 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: MEL-BOURNE PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pour son propre compte, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.
- Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quinze avril de chaque année à 10.00 heures.
- Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable
- Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1 La société INNOTECNIS EUROPE S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2 La société BATICO, S.à r.l., prédésignée, une action	1
Total: trois mille et cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent soixantedix euros

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Victor Vangelista, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 446A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Johan Cerfont, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 446A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - 3.- Monsieur Jeannot Philipp, avec adresse professionnelle au 2, rue Walram, L-2715 Luxembourg.

Monsieur Victor Vangelista, prénommé, est désigné premier président du conseil d'administration de la société.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Madame Viviane Majerus, employée privée, avec adresse professionnelle au 446A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 446A, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: J. Philipp, M.-F. Pastore, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2003, vol. 877, fol. 11, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2003. J.-J. Wagner.

(020546.3/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 35.563.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

(019947.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 35.563.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003 que

- * l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2002;
- * le bénéfice de EUR 27.573,34 est reporté;
- * l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2002 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur:
 - Mr John Dahlfors, Chairman, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède;
 - * En outre l'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:
- Mr Jan Petter Borvik, Deputy Chairman, c/o NORDEA BANK NORGE ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway
 - Mr Bengt Belfrage, Götebergsgatan 22, SE-411 34 Göteborg, Sweden
 - Mr Arne Bernroth, c/o NORDEA BANK SVERIGE AB, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden
 - Mr Thomas Ericsson, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 161, SE-105 71 Stockholm, Sweden
 - Mr Olof Neiglick, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 261, SE-105 71 Stockholm, Sweden
 - Mrs Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden

pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2004.

* l'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises la société KPMG AUDIT à Luxembourg, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2004.

Luxembourg, mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019952.3/036/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

A.BL.E. SOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 29, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 93.149.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Monica Claudia Farkas, ingénieur, de nationalité roumaine, née à Sebes (Roumanie), le 19 février 1965, demeurant 16, rue Hasahlab, à 34790 Haïfa (Israël),

ici représentée par Monsieur Michael Muller, ingénieur, demeurant à L-4797 Linger, 29, rue de la Libération, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2003,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1er

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2

La société prend la dénomination de A.BL.E. SOFT, S.à r.l.

Art. 3

Le siège social est établi à Linger.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5

La société a pour objet le conseil et le développement informatique, et plus particulièrement la réalisation de programmes informatiques, à savoir l'analyse, l'écriture de ces programmes et livraison sur le système du client.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6

Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (130,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, Madame Monica Claudia Farkas, prénommée, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11

Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Art. 16

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18

Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR). Et aussitôt l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-4797 Linger, 29, rue de la Libération.
- 2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Michael Muller, ingénieur, né à Mercurea (Roumanie) le 12 avril 1963, demeurant à L-4797 Linger, 29 rue de la Libération.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M. Muller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 49, case 7. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

G. Lecuit.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(020548.3/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

LISFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 71.165.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003. Signature.

(020090.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

LISFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 71.165.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003. Signature.

(020088.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 40.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour la société SISU GROUP S.A.

NORDEA BANK S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

(019943.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 40.804.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 28 mars 2003

Il résulte dudit procès-verbal que premièrement

- M. Sven Ronnie Bergman, entrepreneur, Sturegatan 46, 11436 Stockholm, Suède
- M. Matti Toivo Tapani Niemi, entrepreneur, Birger Carlstedtin kuja 5 B, 02230 Espoo, Finlande
- Mme Pirkko Liisa Niemelä-Bergman, entrepreneur, Sturegatan 46, 11436 Stockholm Suède ont été nommés administrateurs. Leur mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2003 et deuxièmement

ATIREM LIMITED, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel, Luxembourg, a été nommé réviseur indépendant de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2003.

L'assemblée générale a décidé d'approprier le bénéfice de EUR 53.164,04 pour l'année 2001 contra la perte accumulée au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour la société SISU GROUP S.A.

NORDEA BANK S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019942.3/036/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

HILAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 42.405.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2003

- Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.
- La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020082.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 30.550.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

(019948.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 30.550.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003 que

- * l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2002;
- * le bénéfice de EUR 22.217,08 est reporté;
- * l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2002 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur:
 - Mr John Dahlfors, Chairman, c/o Sävstigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède;
 - * En outre l'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:
- Mr Jan Petter Borvik, Deputy Chairman, c/o NORDEA BANK NORGE ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway
 - Mr Bengt Belfrage, Götebergsgatan 22, SE-411 34 Göteborg, Sweden
 - Mr Arne Bernroth, c/o NORDEA BANK SVERIGE AB, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden
 - Mr Thomas Ericsson, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 161, SE-105 71 Stockholm, Sweden
 - Mr Olof Neiglick, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 261, SE-105 71 Stockholm, Sweden
 - Mrs Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden

pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2004.

* l'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises la société KPMG AUDIT à Luxembourg, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2004.

Luxembourg, mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019955.3/036/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

HURDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 82.449.

En date du 7 avril 2003, M^{me} Parmentier a démissionné en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société HURDEL INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg B 82.449, avec siège social au 105, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2003.

C. Parmentier.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019929.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange